



Mes droits à échéance du pret relais

Par **xantus_old**, le **21/08/2007 à 16:56**

bonjour, rnen mars 2006 j'ai signé un pret relais pour acheter plus grand. rnétant au crédit immo de france, j'ai continué avec eux, le pret est accordé. rnlà maison est mise en vente. rnl'échéance approchant je les contact pour leur demander ce qui m'attendais a l'échéance. rn ceux ci me répondent que c'est le service du contantieux qui prend la suite, sans plus . rnquand on a signé le pret j'ai posé la question" si ca ne se vendais pas dans les 2 ans". ils ont répondu que sa n'étais jamais arrivé. rnmaintenant je suis perdu que faire quels sont mes droits. svp. merci